

EXTRAIT DES DEIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE
**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CENTRE-
OUEST**

S/C Hôtel de Ville de TSINGONI

Place Zoubert Adinani

B.P. 35

97680 TSINGONI

Tél. : 0269637676 ; Fax : 0269637677



N° 54

Séance du 04/11/2017

Objet : Désignation des membres du Comité de direction de l'Office de tourisme de la Communauté de Communes du Centre-Ouest.

L'an 2017, le 04 novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 20

Nombre de suffrages : 21

Etaient présents :

M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine , M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme BAMANA Anchya, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani , M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MADI ASSANI Binti, M. MADI Saïd, Mme MASSIALA Sadanati, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani , M. MATTOIR Abdullah , Mme MROIVILI Amina Moilim, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSSEFOU Soulaïmana.

Date de convocation :

25/10/2017

Etaient absents :

Mme ABDOU -MADI Sandati, M. ABDALLAH Saïd, M. AHMED-COMBO Ali, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme DOUKAINI Kamaria, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, Mme MAHADI Salima, M. HAROUNA Attoumani, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI MARI Moissoukari, M. MIKIDADI Madihali, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme SAINDOU Dhoirifia.

Date d'affichage :

04/11/2017

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

/ /2017

Procurations : M. ATTOUMANI Harouna a donné procuration à Mme MADI ASSANI Binti.

Et affichage du :

/ /2017

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Mme BAMANA Anchya.

Après l'approbation des statuts par délibération n° 53 du 04 novembre 2017, il revient au conseil communautaire de désigner les membres du collège des élus communautaire siégeant au comité de direction (s'agissant d'un EPIC) pour la durée du mandat.

S'agissant des membres du collège représentant les socioprofessionnels, c'est au président de la communauté de procéder à leur désignation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire décide :

- de désigner comme membres du collège des élus communautaires siégeant au comité de direction de l'office de tourisme de la CCCO les personnes dont les noms suivent :
 - o Monsieur ATTOUMANI Issoufi (Chiconi)
 - o Monsieur MAHAMOUD Hadhurina Soufiani (Chiconi)
 - o Madame MAHADI Salima (Mtsangamouji)
 - o Monsieur SAÏD Mohamed Barrabé (Mtsangamouji)
 - o Monsieur ATTOUMANI Harouna (Ouangani)
 - o Monsieur MADI Saïd (Ouangani)
 - o Monsieur HAROUNA Zaïdani (Sada)
 - o Madame MADI MARI Moissoukari (Sada)
 - o Madame ABDOU COLO Nassuhati (Tsingoni)
 - o Monsieur MIKIDADI Madihali (Tsingoni)

- D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TSINGONI, le 04/11/2017

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

